



**Procès-verbal du
Conseil Municipal N°1
Séance du**

14 janvier 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 janvier, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre de Vassols, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine RAYMOND, Maire.

Présents :

Sandrine RAYMOND, Maire

Pierre CALY, Adjoint

Joëlle BASTEN, Adjointe

Alexandra LECHAUDEL, Conseillère municipale

Marie SPATI, Adjointe

Pascal BOYER, Adjoint

Jacques BAUJARD, Conseiller municipale

Colette JUIGNÉ, Conseillère municipale

Absents excusés :

Damien JAILLIARD, Conseiller municipal

procuration Sandrine Raymond

Laurence GUITTET, Conseillère municipale

Laurent BEZERT, Conseiller municipal

procuration Alexandra LECHAUDEL

Patrick MORIN, Conseiller municipal

Thierry VILLAGE, Conseiller municipal

Modalités de vote : scrutin ordinaire.

Présidente de séance : Mme Sandrine RAYMOND, Maire

Secrétaire de séance : Jacques BAUJARD

8 présents + 2 procurations = **10 votes**

Quorum : 7

La majorité est atteinte si le nombre de conseillers en exercice présents à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice. Ce nombre doit excéder le nombre des conseillers en exercice divisé par 2, le nombre étant, le cas échéant, arrondi à l'entier supérieur. Ainsi, pour un conseil comptant 13 conseillers en exercice, 7 doivent être présents. Les procurations n'entrent pas dans ce décompte.

Demandes de scrutin particulier : oui/non

Madame le Maire demande si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté (2) au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

(2) Le procès-verbal doit être validé. La réforme ne prévoit aucun formalisme particulier.

ORDRE DU JOUR :

2025_1_1 : Modification de la convention relative au Collège de déontologie des élus

Mme le Maire expose la nécessité d'adopter une modification de la convention du Collège de déontologie afin de mieux répondre aux attentes des élus locaux.

Pour	Contre	Abstention	Sens du Vote
10 VOIX	0 VOIX	0 VOIX	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération n° 2025_1_1 est adoptée à l'unanimité

2025_1_2 : Assurance Prévoyance Complémentaire RELYENS CDG84

Mme le Maire présente le partenariat proposé par le CDG84 pour une couverture de prévoyance complémentaire dédiée aux agents territoriaux.

Pour	Contre	Abstention	Sens du Vote
10 VOIX	0 VOIX	0 VOIX	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération n° 2025_1_2 est adoptée à l'unanimité

2025_1_3 : Compte Personnel de Formation (CPF) REPORTEE après nouvelle avis du CST du CDG84

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'examen du point concernant l'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) pour les agents de la commune.

Une proposition a été formulée pour octroyer une participation de **100 €** aux frais pédagogiques ainsi que la prise en charge de **14 heures** sur le CPF pour les formations sollicitées par les agents, à condition que ces formations présentent un intérêt pour la commune.

Après débat, il est décidé de reporter ce point dans l'attente d'un **nouvel avis du Comité Social Territorial (CST) du CDG84**.

2025_1_4 : Convention Voirie CoVe

Il est proposé au Conseil d'approuver une convention avec la CoVe pour le suivi et la gestion des travaux de voirie.

Pour	Contre	Abstention	Sens du Vote
10 VOIX	0 VOIX	0 VOIX	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération n° 2025_1_4 est adoptée à l'unanimité

2025_1_5 : Mutuelle Santé MNT

Mme le Maire soumet à délibération la proposition de renouvellement du partenariat avec la MNT pour la mutuelle santé des agents municipaux.

Pour	Contre	Abstention	Sens du Vote
10 VOIX	0 VOIX	0 VOIX	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération n° 2025_1_5 est adoptée à l'unanimité

2025_1_6 : Demande de soutien pour le projet « Biodiversité tout un Art »

Le Conseil est invité à apporter son soutien à une initiative visant à promouvoir la biodiversité à travers des actions artistiques et éducatives.

Pour	Contre	Abstention	Sens du Vote
10 VOIX	0 VOIX	0 VOIX	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 La délibération n° 2025_1-6 est adoptée à l'unanimité

2025_1_7 : SIBELCO

Mme le Maire soumet à délibération la consultation publique et demande d'avis sur la prolongation de l'autorisation de la carrière « Les Terriers » par la société SIBELCO située sur la commune de BEDOIN.

Pour	Contre	Abstentions	Sens du Vote
4 VOIX Sandrine Raymond Sandrine Raymond pour Damien JAILLIARD Pierre CALY Pascal BOYER	0 VOIX	6 VOIX	Pour : 4 Contre : 0 Abstention : 6 La délibération n° 2025_1-7 est adoptée

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n° 2020_3_5 du 27/05/2020 en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide de certaines affaires.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : Lecture est faite des DIA reçues depuis la dernière séance.

Convention de mise à disposition de l'ancien local poubelle 6m² environ au Restaurant le Vassol

Convention de mise à disposition de la salle des associations au club de tarot de Saint-Pierre-de-Vassols les lundis après-midi

Décision de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la création d'un cheminement de la RD85, le long d'une partie de l'Allée des Pins (enrochement et garde-corps)

POINTS DIVERS

1. TEN (Territoire Engagé pour la Nature)

Mme Joelle BASTEN, Adjointe informe le Conseil des démarches en cours pour candidater à ce label.

Fin de séance :

La séance est levée à 20h00

Fait à Saint Pierre de Vassols, le 15 janvier 2025.

Signatures :

La Secrétaire de séance : Jacques BAUJARD

Mme le Maire : Sandrine RAYMOND



Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sandrine Raymond'.